ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 4617

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inadaptation de la taxe professionnelle. L'application actuelle de la taxe professionnelle, particulièrement inadaptée aux réalités économiques des artisans et des petites entrepises, engendre d'importantes conséquences néfastes sur l'économie et les investissements en milieu rural. Rappelant que le précédent gouvernement avait engagé un processus de réflexion sur la réforme de la taxe professionnelle, il lui demande s'il envisage de s'engager dans cette réforme et, le cas échéant, d'en préciser le calendrier.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 1998 comporte une mesure adoptée sur proposition du Gouvernement et qui exonère de taxe professionnelle pendant 5 ans les artisans qui créent une activité dans les zones de revitalisation rurale, lorsque la rémunération du travail représente plus de 50 % du chiffre d'affaires global tous droits et taxes compris. Les artisans qui ne sont pas exonérés bénéficient d'une réduction de leur base d'imposition lorsqu'ils emploient au plus trois salariés. Cela étant, le Gouvernement a engagé une réflexion sur une réforme de la taxe professionnelle. La hausse de cet impôt résulte non seulement d'un accroissement de son assiette, mais également de l'augmentation des taux d'imposition votés par les collectivités locales. Or, toute modification du système actuel nécessite de concilier plusieurs objectifs, dès lors qu'il est indispensable tout à la fois de garantir aux collectivités locales les ressources dont elles ont besoin pour faire face aux attentes de leurs administrés, de modérer le prélèvement sur les redevables et de réduire les effets pervers du système qui induit une charge substantielle pour le budget de l'Etat, notamment du fait du mécanisme du plafonnement. Dans ce cadre, toutes les solutions permettant de répartir plus équitablement la charge de taxe professionnelle entre les contribuables et notamment une relance de l'intercommunalité qui permettrait le développement de la taxe professionnelle d'agglomération seront examinées.

Données clés

Auteur : M. Jean-Michel Ferrand
Circonscription : Vaucluse (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4617
Rubrique : Impôts locaux
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3379
Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1343